



FINANCIÈRE GALILÉE

Information en matière de durabilité

Article 10 SFDR

Galilée Innovation Europe
Article 8 SFDR

FR0007075585 (part RC)
FR0013482759 (part IC)

Résumé

Le Fonds Galilée Innovation Europe promeut des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas pour objectif l'investissement durable.

Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier :

L'équipe de gestion intègre des facteurs de durabilité dans son processus d'investissement par la prise en compte de la notation ESG des émetteurs dans la construction du portefeuille.

L'analyse ESG des émetteurs vise à apprécier leur capacité à gérer l'impact négatif potentiel de leurs activités sur les facteurs de durabilité. Cette analyse vise ainsi à évaluer leurs comportements Environnementaux, Sociétaux en termes de Gouvernance en s'appuyant exclusivement sur la recherche du fournisseur de données extra-financières Sustainalytics® qui analyse les risques en matière de durabilité susceptibles d'avoir un impact sur la valorisation des entreprises qui attribue une notation finale ESG allant de 0 à 100 (0 étant la meilleure note). L'analyse est basée sur une méthodologie intégrant une approche « best-in-universe » qui exclut certains titres via des biais sectoriels permettant la représentation des secteurs reconnus comme étant les plus vertueux dans le portefeuille.

En parallèle, l'équipe de gestion exclut les émetteurs les moins bien notés sur des critères spécifiques sur chacune des dimensions environnementale, sociale et de gouvernance après l'application d'un filtre d'exclusion de 20% des émetteurs les moins bien notés.

Ainsi la prise en compte de la notation globale ESG dans la construction et la prise en compte de critères spécifiques à chacun des piliers E, S et G permet de promouvoir les 3 dimensions (environnementale, sociale et de gouvernance).

Allocation d'actifs :

Au moins 90% des titres et instruments de l'OPC font l'objet d'une analyse ESG et sont donc alignés avec les caractéristiques environnementales ou sociales promues, conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement.

Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales, méthodes applicables et sources (y compris leurs limites), diligences mises en œuvre et politiques d'engagement :

Le système de notation du prestataire externe est construit autour de trois principales thématiques : la gouvernance d'entreprise, les enjeux matériels relatifs à l'ESG et la survenance d'événements spécifiques liés au risque ESG. A l'issue de cette analyse, une note finale de risque ESG est obtenue permettant à l'équipe de gestion d'utiliser ces données dans le cadre de la construction du portefeuille du fonds.

Cette note ESG est ensuite utilisée parallèlement aux données financières dans le cadre de l'analyse ou de la sélection des investissements.

Cette méthodologie comporte certaines limites liées à la récupération et à l'utilisation des données ESG, dans la mesure où le recours à un prestataire unique peut soulever des problématiques liées à l'absence de données ou encore la qualité des données mais aussi l'identification de facteurs pertinents pour le fonds Galilée Innovation Europe. Conscient de ces limites, Financière Galilée a mis en place des mesures permettant de les atténuer par une combinaison d'approches autour des éléments suivants : le suivi des controverses, une évaluation qualitative qui permet de soulever les potentielles incohérences auprès du prestataire ou en effectuant des diligences supplémentaires des scores ESG.

Toutes les données extra-financières, externes comme internes, sont centralisées par l'équipe de gestion qui effectue un premier contrôle qualitatif de traitement des données. Ainsi, la liste d'exclusion du fonds ainsi que les données relatives aux notations ESG de tous les titres présents dans l'univers d'investissement sont mises à jour mensuellement, afin de s'assurer que la méthodologie soit respectée en tout temps et pour toutes souscriptions.

Par ailleurs, des diligences raisonnables sont réalisées par les équipes de Financière Galilée, tant en 1^{er} niveau de contrôle par le gérant du fonds, que par les équipes de contrôle en second niveau. Les équipes de gestion sont chargées de suivre les dépassements au jour le jour, tandis que les contrôles de second niveau permettent d'alerter les gérants et d'exiger que les portefeuilles soient remis en conformité dès que possible et dans le meilleur intérêt des investisseurs.

Un comité ESG a aussi été désigné en interne afin d'examiner tout risque de durabilité susceptible de survenir ou portant sur une valeur détenue dans le portefeuille du fonds. Par ailleurs, en cas d'incohérences soulevées dans le cadre des notations ESG, de la stratégie d'investissement ou des controverses, celles-ci sont présentées au comité ESG qui déterminera la démarche à suivre.

Il y a donc un suivi continu de la stratégie d'investissement du fonds. Par ailleurs, un rapport annuel aux investisseurs est réalisé comprenant un reporting sur la stratégie d'investissement ESG du fonds.

En parallèle, Financière Galilée, à travers le fonds Galilée Innovation Europe, mène une politique d'engagement auprès des émetteurs dans lesquels le fonds est investi. Les émetteurs sont principalement choisis en fonction du niveau d'exposition du sujet en question dans la mesure où les questions environnementales, sociales et de gouvernance auxquelles les entreprises sont confrontées ont un impact majeur sur la société, tant en termes de risques que d'opportunités.

Indice de référence :

Aucun indice n'a été désigné comme indice de référence pour répondre aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

Sans objectif d'investissement durable

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable.

Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier

L'équipe de gestion intègre des facteurs de durabilité dans son processus d'investissement par la prise en compte de la notation ESG des émetteurs dans la construction du portefeuille.

Ainsi, différents filtres sont appliqués dans le cadre du processus de sélection des titres afin de restreindre les investissements dans des sociétés ou émetteurs qui affichent une exposition significative à certaines activités qui seraient contraires aux principes ESG :

- Exclusions sectorielles au-delà d'un certain seuil fixé par la politique d'exclusions :
 - Entreprises impliquées dans les activités liées à l'exploitation des mines de charbon thermiques du fait des émissions de gaz à effet de serre importantes ;
 - Entreprises impliquées dans les activités de jeux d'argent et de hasard ;
 - Entreprises impliquées dans la fabrication de tabac ;
 - Entreprises impliquées dans la fabrication d'armes militaires.
- Exclusions normatives d'investissements qui ne respectent pas certains principes éthiques ou moraux, mais aussi les normes internationales (armes controversées, violation du pacte des Nations Unies)
- Controverses de niveau 5 concernant des entreprises faisant l'objet d'une ou plusieurs controverses sévères sur l'échelle de notation établie par le fournisseur de données extra-financières Sustainalytics®.

Le fonds investit dans des sociétés qui ont été analysées et notées par un prestataire externe spécialisé. Une notation ESG globale est disponible pour chaque société permettant de les évaluer mais aussi une notation par pilier E, S et G afin d'évaluer chaque caractéristique individuellement.

Le fonds est également attentif aux risques associés au changement climatique et aux risques liés à la biodiversité ou encore liés aux caractéristiques sociales et de gouvernance. Ainsi il cherche à minimiser autant que possible ces risques à l'aide d'indicateurs jugés pertinents mais non exhaustifs : l'empreinte et l'intensité carbone des sociétés permettant de mesurer l'impact éventuel des activités sur le climat, le taux de croissance des effectifs, la féminisation des conseils d'administration, la présence de Directeurs indépendants au Conseil d'Administration, l'intensité R&D ou encore les sociétés signataires du pacte de l'ONU etc.

Stratégie d'investissement

La stratégie du fonds Galilée Innovation Europe est d'investir, par le biais d'une gestion dynamique, essentiellement en actions de l'Union Européenne sur un horizon d'investissement minimum de cinq ans. L'objectif de gestion est de réaliser une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence STOXX Europe 600 Net Return, et vise ainsi l'appréciation du capital à long terme.

La sélection des valeurs (principalement de grandes et moyennes capitalisations européennes) composant le FCP est réalisée sur la base d'une combinaison de critères ESG et de critères financiers. Le processus de sélection se base notamment sur les critères extra-financiers suivants :

- Une stratégie d'exclusion des sociétés qui ne semblent pas alignées avec les grands enjeux sociétaux actuels : exclusions normatives et exclusions sectorielles (tabac, charbon, jeux de hasard, armes militaires) conformément à la politique d'exclusions de la société et décrite au point précédent ;
- L'évaluation et le suivi d'indicateurs de durabilité au niveau du portefeuille du fonds, notamment basés sur la notation ESG des sociétés mais aussi sur une méthodologie d'analyse ESG adaptée à chaque classe d'actifs à partir des éléments transmis par le fournisseur de données extra-financières Sustainalytics®. Ainsi l'univers d'investissement est ensuite filtré selon les notations de risque ESG fournies par le prestataire externe spécialisé. Selon une approche « Best in Universe », l'OPCVM devra obtenir une notation globale de risque ESG inférieure à celle de son univers d'investissement en excluant 20% des entreprises les moins bien notées.
- Une politique d'engagement qui cherche plus directement via le dialogue et le vote, à mobiliser les entreprises autour des grands enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance d'aujourd'hui.

En complément du processus décrit ci-dessus, les sociétés éligibles ne doivent pas faire l'objet de controverses sévères. Au moins 90% des titres investis dans le FCP devront faire l'objet d'une notation extra-financière.

Enfin, le gérant du fonds pourrait être amené à désinvestir dans les meilleurs délais une valeur contribuant à la performance financière du fonds en raison d'un événement qui va affecter sa notation ESG en application des filtres extra-financiers E, S et G et la rendre ainsi inéligible au fonds.

La politique d'investissement responsable, d'intégration du risque de durabilité, de gestion des controverses et la politique d'exclusions sont consultables à tout moment sur le site internet de la société de gestion.

En outre, les pratiques de bonne gouvernance des sociétés bénéficiaires des investissements sont abordées tout au long du processus de sélection des titres. Les garanties de gouvernance sont inhérentes au filtrage basé sur les normes établies par notre prestataire externe sustainalytics et à l'aide d'indicateurs présentant, pour chaque société, la féminisation des conseils d'administration, la présence de Directeurs indépendants au Conseil d'Administration etc. Au moment de la souscription, l'équipe de gestion effectue un contrôle de 1^{er} niveau en s'appuyant sur les données fournies par le prestataire externe. Un score ESG est établi pour chaque pilier E, S et G. Celui-ci permet à l'équipe de gestion

d'évaluer la bonne gouvernance des entreprises tout au long de la conservation du titre en portefeuille, notamment à l'aide du système de notation dédié au pilier G « Gouvernance ».

Le fonds exclura également les sociétés du portefeuille ayant des litiges liés à l'ESG (controverses de niveau 5)

Quant aux domaines pour lesquels l'une des sociétés en portefeuille n'obtient pas de résultats satisfaisants en matière de gouvernance, les étapes d'une amélioration potentielle sont mises en œuvre par le biais d'un engagement actif continu pendant la période de détention du Fonds tel que prévu par la politique de vote et d'engagement de la société.

Proportion d'investissement

Le fonds réalise majoritairement des investissements directs dans les sociétés bénéficiaires des investissements. Ainsi, la proportion minimale des investissements du fonds utilisés pour satisfaire aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement est de 90%.

Les 10% restant comprennent les liquidités et les dérivés ainsi que les investissements pour lesquels les données ESG sont insuffisantes.

En cas d'utilisation de dérivés, leur prise en compte se fait en transparence au niveau de l'émetteur/du panier sous-jacent permettant de s'assurer du respect de la stratégie d'investissement ESG. Cependant, ceux-ci sont compris dans les 10% restant afin de s'assurer que les effets de compensation des positions longues/courtes ne viennent pas augmenter artificiellement la part représentant les investissements du fonds utilisés pour satisfaire aux caractéristiques ESG.

Le Fonds ne s'engage pas actuellement à réaliser l'un des objectifs environnementaux prévus à l'article 9 du Règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 ("Règlement Taxinomie"), et ne s'engage pas à investir dans des investissements durables qui sont alignés sur les critères dudit Règlement. Ainsi, l'alignement minimum sur la taxinomie des investissements du Fonds, mesuré par tous les indicateurs clés de performance disponibles (chiffre d'affaires, dépenses d'investissement et dépenses d'exploitation), est de 0 % tel que démontré par le graphique ci-dessous. La part minimale d'investissement dans des activités transitoires et habilitantes est donc de 0%.

Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales

Toutes les données extra-financières, externes comme internes, sont centralisées par l'équipe de gestion qui effectue un premier contrôle qualitatif de traitement des données. Ainsi, la liste d'exclusion du fonds ainsi que les données relatives aux notations ESG de tous les titres présents dans l'univers d'investissement sont mises à jour chaque mois, afin de s'assurer que la méthodologie soit respectée en tout temps et pour toutes souscriptions.

Pour mesurer la réalisation des caractéristiques environnementales et sociales, le gestionnaire utilise les indicateurs de son prestataire externe Sustainalytics® ainsi que les indicateurs issus des principales incidences négatives (PIN) tels que : l’empreinte carbone, émission de gaz à effet de serre, la violation des principes de l’ONU, le taux d’exposition aux armes controversées ou encore l’indicateur social etc.

Méthodes applicables aux caractéristiques environnementales ou sociales

L’équipe de gestion utilise des éléments contraignants pour sélectionner les investissements afin d’atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit financier. Les éléments contraignants utilisés dans le cadre de la sélection des titres sont les suivants :

- une approche significativement engageante couplée à une logique « Best in universe » consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés d’un point de vue extra-financier indépendamment de leur secteur d’activité, en assumant des biais sectoriels, ainsi les secteurs qui sont dans l’ensemble considérés plus vertueux seront les plus représentés ;
- L’application d’un filtre d’exclusions normatives mais aussi sectorielles consistant à exclure les secteurs suivants au-delà du seuil défini dans la politique d’exclusions de la société : charbon, tabac, jeux de hasard et armes militaires ;
- une approche en amélioration de note, consistant à appliquer un taux d’exclusions de l’univers d’investissement en vue de calculer la note moyenne de référence à laquelle sera comparé le portefeuille (élimination de 20 % des valeurs les moins bien notées) ;
- Au moins 90% des titres investis dans le FCP devront faire l’objet d’une notation extra-financière.

Suite à la mise en place de ces différents filtres, les données sont traitées et examinées afin de mesurer la réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds. Le gestionnaire utilise ainsi les indicateurs de son prestataire externe Sustainalytics® ainsi que les indicateurs issus des principales incidences négatives (PIN) tels que :

- l’empreinte carbone,
- l’émission de gaz à effet de serre,
- la violation des principes de l’ONU,
- le taux d’exposition aux armes controversées,
- ou encore l’indicateur social et de gouvernance etc.

Sources et traitement des données

Financière Galilée s’appuie exclusivement sur la recherche du fournisseur de données extra-financières Sustainalytics® qui analyse les risques en matière de durabilité susceptibles d’avoir un impact sur la valorisation des entreprises et attribue une notation finale ESG.

Le système de notation est construit autour de trois principales thématiques : la gouvernance d'entreprise, les enjeux matériels relatifs à l'ESG (le capital humain, la santé et la sécurité au travail etc.) et la survenance d'événements spécifiques liés au risque ESG (atteinte à la réputation de la société etc.). A l'issue de cette analyse, une note finale de risque ESG est obtenue, déterminée exclusivement par ce prestataire, allant de 0 à 100, 0 représentant un niveau de risque ESG nul, et 100 un niveau de risque ESG maximum. Ainsi, la note ESG de chaque émetteur est comparée à la moyenne obtenue une fois les filtres d'exclusions et d'amélioration de note appliqués afin de distinguer les meilleures pratiques tout en assumant des biais sectoriels, puisque les secteurs considérés comme étant les plus vertueux seront davantage représentés.

Cette note ESG est ensuite utilisée parallèlement aux données financières dans le cadre de l'analyse ou de la sélection des investissements.

Ces informations sont à la disposition de l'équipe de gestion pour déployer la politique d'intégration des risques de durabilité au sein de l'OPC. Par ailleurs, l'équipe de gestion peut accéder quotidiennement aux analyses extra-financières (incluant les notes ESG) effectuées par le prestataire externe sur toutes les entreprises de l'univers d'investissement, ce qui leur permet d'obtenir des informations rapides et actualisées sur les actifs en portefeuille.

Limites aux méthodes et aux données

Les limites méthodologiques sont par construction liées à la récupération et à l'utilisation des données ESG dans la mesure où le recours à un prestataire externe spécialisé dans la fourniture de données et la notation ESG peut soulever les problématiques suivantes :

- Celles liées à l'absence ou l'insuffisance d'informations relatives à certaines sociétés que le prestataire externe intègre dans sa méthode de calcul des scores ESG ;
- Celles liées à la quantité ou la qualité des données à traiter par le prestataire externe : le flux d'informations significatif doit continuellement alimenter sa méthode de calcul des scores ESG ;
- Celles liées à l'identification de facteurs pertinents pour que l'analyse ESG soit conduite conformément au cadre méthodologique établi par le prestataire externe. Ce travail d'identification s'effectue en amont étant donné que chaque secteur possède ses propres indicateurs jugés importants par le prestataire externe.

Conscients de ces limites, Financière Galilée a mis en place une combinaison d'approches permettant d'atténuer ces limites : le suivi des controverses, une évaluation qualitative qui permet de relever les potentielles incohérences à soulever auprès du prestataire ou en encore par le biais de diligences supplémentaires.

Enfin, l'évolution des controverses étant difficile à appréhender, Financière Galilée pourrait être amenée à revoir son opinion sur la qualité ESG d'une valeur en portefeuille si une controverse se produit sur un sujet non identifié à l'origine. Ainsi, Financière Galilée peut envisager des exceptions à ces règles d'exclusions sur la base d'une analyse qualitative démontrant que les risques sont atténués de manière efficace et suffisante permettant l'intégration des OPC concernés. Ces exceptions doivent être

négligeables et sont présentées et revues dans le cadre du comité ESG. Par ailleurs, le gérant du fonds pourrait être amené à désinvestir, dans les meilleurs délais, une valeur contribuant à la performance financière du FCP, en raison d'un événement qui va affecter sa notation ESG en application des filtres extra-financiers E, S et G et la rendre ainsi inéligible à l'OPCVM.

Diligence raisonnable

Des diligences raisonnables sont réalisées par les équipes de Financière Galilée, tant en 1^e niveau de contrôle par le gérant du fonds, que par les équipes de contrôle en second niveau. Ainsi, l'équipe de gestion est responsable de la définition du processus d'investissement du fonds, y compris la conception du cadre de risque approprié en collaboration avec les équipes de contrôle. Ces deux procédures rappellent le strict respect des réglementations et des contraintes contractuelles. Les équipes de gestion sont chargées de suivre les dépassements au jour le jour, tandis que les contrôles de second niveau permettent d'alerter les gérants et d'exiger que les portefeuilles soient remis en conformité dès que possible et dans le meilleur intérêt des investisseurs.

Un comité ESG a aussi été désigné en interne afin d'examiner tout risque de durabilité susceptible de survenir ou portant sur une valeur détenue dans le portefeuille du fonds. Par ailleurs, en cas d'incohérences soulevées dans le cadre des notations ESG, de la stratégie d'investissement ou des controverses, celles-ci sont présentées au comité ESG qui déterminera la démarche à suivre.

Il y a donc un suivi continu de la stratégie d'investissement du fonds. Par ailleurs, un rapport annuel aux investisseurs est réalisé comprenant un reporting sur la stratégie d'investissement ESG du fonds.

Politique d'engagement

Financière Galilée à travers son fonds Galilée Innovation Europe mène une politique d'engagement auprès des émetteurs dans lesquels le fonds est investi. Les émetteurs sont principalement choisis en fonction du niveau d'exposition du sujet en question dans la mesure où les questions environnementales, sociales et de gouvernance auxquelles les entreprises sont confrontées ont un impact majeur sur la société, tant en termes de risques que d'opportunités.

Financière Galilée estime que l'exercice des droits de vote fait partie intégrante de sa responsabilité d'actionnaire. Ainsi, l'approche en matière d'engagement vise à encourager les sociétés ayant un impact positif sur l'environnement, l'emploi, l'inclusion, l'innovation et la santé, en les finançant activement après en avoir analysé la stratégie et le potentiel économique et boursier. Elle vise également, à travers le dialogue à sensibiliser les entreprises à leurs risques extra-financiers et à améliorer leurs pratiques dans le domaine de la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE).

La société de gestion vote aux assemblées générales en tant qu'actionnaire des titres détenus au sein de ses OPCVM qui investissent en titres vifs en direct, quel que soit le niveau de détention des portefeuilles intégrant des critères ESG dans leur processus d'investissement.

La politique d'engagement de Financière Galilée a pour objectif d'instaurer un dialogue constructif avec les sociétés cotées afin de les sensibiliser et de les accompagner dans leur démarche responsable, dans

la mesure où l'équipe de gestion considère cela pertinent dans le cadre de sa responsabilité d'investisseur envers ses clients.

Par ailleurs, Financière Galilée est très attentive aux pratiques de bonnes gouvernances des sociétés bénéficiaires des investissements. Ainsi le fonds prévoit l'exclusion des entreprises faisant l'objet de controverses sévères de niveau 5 sur l'échelle de notation établie par le fournisseur de données extra-financières Sustainalytics®. Cela permet notamment à l'équipe de gestion de promouvoir un engagement positif vers des émetteurs non-impliqués dans des secteurs et des activités liés à des controverses majeures.

Indice de référence désigné

Aucun indice n'a été désigné comme indice de référence pour répondre aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.



FINANCIÈRE GALILÉE

Société de Gestion de Portefeuille

Agrément par l'AMF N°GP 00-023 - ORIAS N°12068677

10, Boulevard Tauler 67000 Strasbourg

95, rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 Paris

T +33 (0)3 90 22 92 60 | F +33 (0)3 90 22 92 68

www.figalile.com

SUIVEZ-NOUS

